

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

## PRÉPOSÉ(E) À LA RÉGLEMENTATION SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (2 POSTES À COMBLER)

### Concours 23-207

Sous l'autorité du coordonnateur à la circulation et à la réglementation, le titulaire du poste effectue divers travaux relatifs à l'application des lois et des règlements concernant le stationnement des véhicules automobiles, de l'occupation du domaine public, distribue des contraventions suite aux infractions, fait déplacer les véhicules nuisant à l'exécution de certains travaux et effectue la vérification des plaques et des permis de stationnement.

### PRINCIPALES FONCTIONS

- Donner des informations et renseignements aux citoyens, en plus de les rassurer lors de certains événements fortuits ;
- Informer et sensibiliser la population sur la réglementation;
- Répondre aux requêtes formulées au bureau des plaintes de l'Hôtel de Ville, de la cour municipale, du bureau des travaux publics et de la Sûreté du Québec ;
- Émettre des contraventions pour infractions dans les zones sous tarification et de toutes autres zones de stationnement ;
- Émettre des contraventions pour infractions de la réglementation concernant l'usage de l'eau, l'emplacement de la neige et du stationnement de nuit ;
- Émettre des contraventions et effectuer des remorquages durant la période de déneigement, à la demande du responsable en charge du déblaiement des voies et stationnements publics ;
- Inspecter, vérifier et entretenir les bornes d'horodateurs; faire les réparations mineures de ces équipements sur place ;
- Rapporter au service des travaux publics les mécanismes électroniques et les parcomètres ne pouvant être réparés sur place ou devant être remplacés. Effectuer les réparations nécessaires ;
- Tenir l'inventaire des mécanismes électroniques à jour dans le système informatique ;
- Prendre les relevés des mécanismes électroniques et transmettre les données avec l'appareil portable ;
- Émettre un rapport des données des mécanismes électroniques afin de permettre une vérification en cas de litige avec un concitoyen ;
- S'occuper d'expédier les mécanismes électroniques défectueux au fournisseur, incluant la préparation et le suivi de chacun ;
- Effectuer périodiquement le changement des piles dans les mécanismes électroniques ;

- Compléter le formulaire de réquisition pour toute demande de renouvellement d'équipement ou de pièces nécessaires à la bonne marche des opérations et le transmettre au coordonnateur à la circulation et à la réglementation pour approbation ;
- Effectuer la collecte des parcomètres selon le programme établi par le coordonnateur à la circulation et à la réglementation ;
- Rapporter aux personnes responsables les plaintes de vol et de vandalisme fait aux parcomètres ; au besoin, rédiger un rapport faisant état de la valeur des bris ou de la disparition ;
- Rapporter aux personnes responsables de l'entretien des véhicules de la Ville de Saint-Hyacinthe toutes réparations nécessaires au bon fonctionnement des véhicules du service ;
- Rapporter, à l'aide d'un téléphone cellulaire au coordonnateur à la circulation, à la Sûreté du Québec ou à toute autre personne responsable de la Ville de Saint-Hyacinthe, certaines constatations faites lors de son quart de travail ;
- S'il y a lieu, en situation d'urgence ou à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation, peut-être appelé à diriger la circulation ;
- Se tenir au courant des changements apportés aux règlements municipaux et aux ententes relatives aux zones de stationnement et aux zones régies par des parcomètres ;
- Informer le coordonnateur à la circulation et à la réglementation des besoins en vêtements ou de la nécessité de remplacement de ceux-ci ;
- Effectuer une surveillance, en faire l'analyse et produire un relevé de circulation ou de stationnement, à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation ;
- Effectuer de la brigade scolaire lors d'un manque d'effectifs, à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation ;
- Superviser le déroulement du lignage des voies et stationnements publics de jour ou de nuit, à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation ;
- Se rapporter quotidiennement au coordonnateur à la circulation et à la réglementation ;
- Accomplir toutes autres tâches que lui confie le coordonnateur à la circulation et à la réglementation.

#### **EXIGENCES DU POSTE**

- Détenir un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Posséder une année d'expérience dans le domaine de l'application de règlements serait un atout;
- Posséder un niveau de connaissance de base de la suite Office et facilité à travailler avec des outils informatiques;
- Habile communicateur, fait preuve de courtoisie, tact et diplomatie;



- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : autonomie et initiative, minutie et précision, capacité de travailler sous pression, contrôle de soi;
- Bonne capacité physique.

## RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

Le salaire annuel prévu à la convention collective en vigueur varie de **46 604 \$ à 55 903 \$** et est accompagné d'une gamme complète d'avantages sociaux. La semaine de travail est d'une durée de 37.5 heures réparties sur une base de 5 jours entre le lundi et le samedi.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 26 mars 2023** en mentionnant le numéro de concours 23-207 par courriel à l'adresse suivante : [rh@st-hyacinthe.ca](mailto:rh@st-hyacinthe.ca)

**Note :** Dans le but de s'assurer que les candidats puissent remplir les exigences normales rattachées à ce poste, ils doivent accepter de se soumettre aux entrevues, aux tests d'aptitudes ou de connaissances ou à toute autre vérification requise. Les exigences normales sont celles qui sont présentées dans la section « exigences du poste » du présent concours.

L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.